



DELIBERATION
COMITE SYNDICAL
Syndicat Mixte du Pays de Chaumont

SEANCE DU 13 MARS 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
34	18	26

Date de convocation 28 Février 2025

L'an deux mille vingt-cinq le treize mars à dix-huit heures, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité syndical dans les locaux du Syndicat mixte du Pays de Chaumont, sous la présidence de Stéphane MARTINELLI, Président.

Présents : Olivier BILLIARD, Jean-Claude BRAYER, Didier COGNON, Lise COURTOIS, Jean-Guillaume DECORSE, Josette DEMANGEOT, Gilles DESNOUVEAUX Audrey DUHOUX, Franck DUHOUX, Christelle GAUVAIN, Martine HENRISSAT, Marie-Claude LAVOCAT, Christophe LIMAUX, Stéphane MARTINELLI, Nicole PENSEE, Thierry PONCE, Roland THERY, Jean-Marie WATREMETZ.

Excusés : Claude COSSON, Stephan EMERAUX, Françoise GUILLAUMOT, Christine GUILLEMY, Sébastien GUILLERMO, Bernard GUY, François GUYOT, Bernard LUISIN, Michel MENET, Véronique NICKELS, Frédéric ROUSSEL, Bernard VIALLETTEL, Patrick VIARD, Patrice VOIRIN.

Absents :

Arnaud LAMOTTE, Etienne MARASI

Représentés :

Claude COSSON représenté par Audrey DUHOUX
Françoise GUILLAUMOT représentée par Martine HENRISSAT
Sébastien GUILLERMO représenté par Marie-Claude LAVOCAT
Bernard GUY représenté par Jean-Guillaume DECORSE
Bernard LUISIN représenté par Gilles DESNOUVEAUX
Michel MENET représenté par Didier COGNON
Frédéric ROUSSEL représenté par Jean-Marie WATREMETZ
Patrice VOIRIN représenté par Stéphane MARTINELLI

Franck DUHOUX a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Création d'un en emploi permanent pour un poste de chargé de mission « santé »

N° de délibération : 2025-07

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
18	26	26	0	0	0

Vu l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L313-1,

Vu le tableau des emplois et des effectifs du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont.

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, et qu'il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

SUR PROPOSITION du Président, de créer un emploi de chargé de mission Santé, en charge notamment de l'animation du Contrat local de santé :

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi d'Attaché territorial, sur le grade d'Attaché.

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 2° du Code Général de la Fonction publique : « pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code ».

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions énoncées ci-dessus, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

Son niveau de recrutement sera à minima de Bac +3 dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, ou du développement local. Sa rémunération se basera sur les grilles indiciaires de catégorie A du grade visé, et sera complétée par un régime indemnitaire en fonction de la qualification et de l'expérience de l'agent recruté.

SUR PROPOSITION du Président de modifier le tableau des emplois permanents comme suit :

Et APRES en avoir délibéré, le **Syndicat Mixte du Pays de Chaumont décide à l'unanimité par vote à main levée.**

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS						
Date et n° de délibération portant création ou modification du temps de travail	Libellé du poste	Filière	Cat.	Grade ou cadre d'emploi autorisé par l'organe délibérant	Temps de travail	Emploi pourvu (1) ou vacant (0)
N°2016-6 DU 14/01/2016 Modifié N°2017-64 du 03/04/2017	Directeur(-trice) / chef de projet LEADER	Adm	A	Grade d'attaché territorial	35/35	1*
N°2016-6 du 14/01/2016 Modifié N°2017-64 du 03/04/2017	Directeur(-trice) / chef de projet développement territorial	Adm	A	Grade d'attaché territorial	35/35	1
N°2016-6 du 14/01/2016 Modifié N°2017-64 du 03/04/2017	Chargé(e) de mission LEADER et coopération territoriale	Adm	A	Grade d'attaché territorial	35/35	1
N°2016-6 du 14/01/2016 Modifié N°2017-64 du 03/04/2017	Assistant(e) de gestion administrative et budgétaire	Adm	B	Grade rédacteur territorial	35/35	1
N°2017-64 du 03/04/2017	Coordonnateur(-trice) Contrat Local de Santé	Adm	A	Grade d'attaché territorial	17H30/35	0
N°2022-30 du 11/10/2022	Chargé(e) de développement territorial	Adm	A	Grade d'attaché territorial	35/35	0
N°2023-02 du 27/03/2023	Animateur(-trice) PAT	Adm	A	Grade d'attaché territorial	35/35	1
N°2025-07 du 13/03/2025	Chargé de mission Santé	Adm	A	Grade d'attaché territorial	26h15/35	1

ET APRES en avoir délibéré ;

- 1° De créer un emploi permanent de Chargé de mission Santé à temps non complet, soit 26,35 heures hebdomadaires, attaché territorial, conformément à la fiche de poste présentée,
- 2° D'autoriser le Président à signer tout document afférent à ce recrutement,
- 3° de valider le tableau des emplois permanents tel que présenté ci-dessus,
- 3° D'inscrire au budget les crédits nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Stéphane MARTINELLI, Président



Stéphane MARTINELLI

Stephane MARTINELLI
2025.03.17 09:30:39 +0100
Ref:8362897-12554131-1-D
Signature numérique
le Président

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de
la présente délibération.*

RECRUTEMENT

Coordinateur-trice du Contrat local de santé

CONDITIONS GENERALES

- **Temps partiel à 75%** : 26,25 heures hebdomadaires avec protocole RTT – Télétravail possible
- Filière administrative - Catégorie A - Titulaire ou contractuel
- Salaire indicatif : rémunération catégorie A, adaptée selon expérience du candidat
- CNAS - Tickets restaurant - Prise en charge de l'assurance maintien de salaire
- Utilisation du véhicule personnel pour les déplacements - Réunions possibles en soirée
- Poste situé à Chaumont (52000)

LE TERRITOIRE

- 3 EPCI, 151 communes, 1 agglomération : Chaumont, 62 000 habitants
- Chaumont : 22 000 habitants, 2h20 de Paris en train, classée n°1 des villes où il fait bon vivre (classement le Parisien 2023)

LE SYNDICAT MIXTE

- Une structure de projets et de missions pour le développement du territoire (SCOT, CLS, LEADER, PAT, Bistrots de Pays, Petites cités de caractères,...)
- Une équipe de 6 agents spécialisés, un travail en équipe et de proximité
- Une organisation et une ambiance de travail souples et agréables
- Des locaux modernes, des équipements adaptés

MISSIONS

MISSION A 50% SUR LA THEMATIQUE CADRE DE VIE ET SANTE : COORDINATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTE (CLS)

- Finaliser, sur la base du diagnostic local de santé, la construction du programme d'actions du Contrat local de santé, en lien avec l'ARS, co-animateur du dispositif, et l'ensemble des acteurs,
- Organiser la signature du CLS,
- Assurer la mise en œuvre administrative, technique et financière du programme d'actions,
- Assurer l'animation transversale du programme d'actions en étant l'interlocuteur privilégié des acteurs du CLS
- Mettre en place et assurer le suivi et l'évaluation du CLS
- Mise en œuvre du plan de communication sur le CLS
- Le cas échéant, mettre en œuvre les actions du CLS portées par le Pays de Chaumont,
- Participer aux réunions, évènements et rencontres en lien avec la thématique de la santé sur le territoire.

PROFIL RECHERCHE

- Formation : Bac+3 minimum en santé publique ou développement local
- Savoir-faire dans la conduite de projets territoriaux et l'animation de réunions
- Maîtrise des enjeux et connaissance des acteurs de la santé publique (offre de soins, prévention, promotion), bonne connaissance des problématiques liées à la télésanté et à l'informatisation des professionnels de santé
- Travail en transversalité
- Capacité à mobiliser les outils de la sensibilisation et de la communication
- Savoir identifier et mobiliser les partenaires stratégiques, constituer des réseaux
- Maîtrise des outils informatiques
- Capacité à intégrer une petite équipe, autonomie et disponibilité (réunions ponctuelles en soirée)
- Sens de l'écoute et de la pédagogie
- Sens des responsabilités et de l'intérêt général
- Rigueur, méthode et polyvalence

**Candidature à adresser à M. Martinelli, Président,
par mail à Mme Grangier, Directrice :
brenda.grangier@pays-chaumont.com**

Renseignement au 03 25 35 36 94